

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 octobre 2017

Convocation du 13 octobre 2017 - Secrétaire de séance : François CASAGRANDE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mrs. François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Gilles GROS, Stéphane GROS,.

Excusés : Mme Estelle PERRIER

M Frédéric PITEL donne pouvoir à M. Stéphane GROS.

Absent : M. Dominique GROS

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2017 est approuvé par 5 voix POUR.

DENEIGEMENT DES VOIES ET PARKINGS DE LA COMMUNE

Le maire rappelle qu'il a adressé le 29 septembre 2017 les cahiers des charges des opérations de déneigement aux cinq exploitants agricoles de la commune conformément à la décision du Conseil municipal du 25 septembre 2017. Les propositions devaient être déposées au secrétariat de mairie avant le lundi 16 octobre à 12 heures dernier délai.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 20 octobre. Sur les deux offres, l'une avait été reçue dans les délais, la seconde avait été déposée hors délai et a donc été éliminée. Les trois autres exploitants contactés avaient fait savoir qu'ils ne participeraient pas au marché.

Le Conseil municipal, par 5 voix POUR, attribue les opérations de déneigement au GAEC de La Croix Patie pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Le maire est chargé de faire signer les conventions avec le prestataire.

TRAVAUX ENEDIS

Les travaux sont quasiment terminés. Le chantier s'est globalement bien déroulé et l'entreprise s'engage à intervenir sur les enduits de chaussée au printemps s'ils ont été dégradés par l'hiver. ENEDIS et Orange procéderont aux connexions dans les semaines à venir.

COMMISSION ELECTORALE

Le Conseil désigne M. François Casagrande en tant que représentant du Tribunal d'Instance dans la Commission électorale communale en remplacement de M. Michel Gros. Le Conseil remercie M. Michel Gros pour son implication de longue date dans cette commission.

RENTREE SCOLAIRE 2018

Les effectifs attendus à la rentrée 2017/2018, soit 26 élèves, laissent craindre une décision défavorable au maintien de deux postes à l'école des Sorbiers. Le Conseil reste vigilant à propos de cette situation d'une grande gravité.

ASSISE FONCIERE DU GARAGE DES COUPES

Après le passage du cabinet de géomètres Collin le lundi 23 octobre, il s'avère que le terrain pressenti pour l'échange avec M. Marc Gros est déjà intégré dans la voie communale N°2 et l'accotement. L'accord s'est fait avec M. Marc Gros pour l'achat par la commune d'un terrain de 101m² pour permettre la construction du garage adossé à la mairie. Le Conseil approuve cet achat par 5 voix POUR. Une fois le document d'arpentage dressé, le maire contactera le notaire pour réaliser la transaction.

ORGANISATION DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du 11 novembre 1918 se tiendra à la mairie aux Coupes le samedi 11 novembre à 11h30.

INFORMATIONS DIVERSES

- **SCOT du Haut Jura :**
Le Schéma de Cohérence Territoriale du Haut Jura est approuvé. Le CD-ROM est disponible en mairie pour consultation. Ce document implique que les PLU soient relus et réactualisés sur la base des critères retenus dans le SCOT. Le PLU de Bellecombe a été rédigé dans cette perspective et ne nécessitera qu'un toilettage minimal.
- **Circuits VTT**
Le maire informe le Conseil de l'absence de proposition de circuit ou de liaison VTT sur le territoire de Bellecombe dans le plan VTT étudié par la Communauté de Communes. A suivre.
- **Achat souffleuse pour le cimetière**
Pour faciliter le travail de nettoyage des tombes après la tonte du cimetière aux Moussières par les bénévoles de Bellecombe, le conseil décide l'achat d'une souffleuse thermique. Il retient l'offre de Jardival Lons pour un montant de 322,90€ TTC.
- **Adhésion à la Centrale villageoise**
Le Conseil s'inscrit à l'unanimité dans le projet de Centrale Villageoise Groupe Sud. Une réunion est fixée au 23 novembre 2017 à Viry pour constituer l'association qui gèrera ce projet.
- **Motion pour le maintien de la ligne SNCF Saint Claude-Oyonnax**
Le Conseil s'associe unanimement à la motion rédigée par la Communauté de Communes pour le maintien de la ligne SNCF Saint-Claude-Oyonnax.

La séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,
Bernard FELLMANN